

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR : *bureau de l'organisation des ressources humaines.*

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 10 septembre 2004 (BOC, p. 5741 ; BOEM 520-0*) fixant pour l'armée de l'air la liste des emplois ouvrant droit au bénéfice de la nouvelle bonification indiciaire.

Du 12 juillet 2005.

N O R D E F L 0 5 5 3 5 6 1 A

Précédent modificatif :

Arrêté du 11 février 2005 (BOC/PP 4, 2007, texte 24)

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 520-0

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP 4, 2007, texte 25.

L'arrêté du 10 septembre 2004 est modifié comme suit :

Dans l'annexe :

1. Commandement d'appartenance 25 - GUYANNE :

Ajouter :

« N° unité	Libellé unité	N° cellule	Libellé cellule	Taux	Effectif	Total NBI	N° base	Base d'implantation »
02.367	EA IA GUYANE	B14	DIRECTION DU COMMISSARIAT	020	1	20	367	CAYENNE

2. Commandement d'appartenance 29 - FORCES SOUVERAINETE POLYNESIE :

Ajouter :

« N° unité	Libellé unité	N° cel- lule	Libellé cellule	Taux	Effectif	Total NBI	N° base	Base d'implan- tation »
02.377	SITRA POLYNESIE	B18	CHEF SECT.REGUL. ADMINISTRATION	010	1	10	190	TAHITI FAAA

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le général d'armée aérienne, chef d'état-major de l'armée de l'air,

Richard WOLSZTYNSKI.